

Ville de Carcassonne
Avis de résultat de marché

Section 1 : Référence de l'avis initial

Avis relatif à : Coordonnateur de sécurité pour les opérations de bâtiment ou de génie civil de 2è et 3è catégorie

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE DE CARCASSONNE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21110069800011

Ville : CARCASSONNE

Code Postal : 11000

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Coordonnateur de sécurité pour les opérations de bâtiment ou de génie civil de 2è et 3è catégorie

MARCHE N° 26019

Code CPV principal : 71317210

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande pour des missions de coordonnateur de sécurité pour des opérations de bâtiment ou de génie civil de 2è et 3è catégorie.

L'accord cadre avec maximum est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification.

Section 4 : Attribution du marché

1/ Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire : SAS BTP CONSULTANTS – 83 Chemin de Ribaute – 31400 TOULOUSE

Montant maximum sur toute la durée de l'accord-cadre : 100 000 € HT

Date de notification : 15 juillet 2026

2/ Durée de l'accord-cadre : 4 ans

3/ Modalités de consultation : Sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante : marches@mairie-carcassonne.fr

4/ Voie de recours :

a/ Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier (TA) 6 Rue Pitot - 34000 Montpellier Cedex 2

Tél. : 04-67-54-81-00 - Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr - Adresse internet : <http://www.ta-montpellier.juradm.fr>

b/ Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Montpellier 6 Rue Pitot - 34000 Montpellier

Tél. : 04-67-54-81-00 - Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr - Adresse internet : <http://www.ta-montpellier.juradm.fr>

Date d'envoi du présent avis : 23/07/2026